

Avis de consultation Projet QC-2021-04

Avril 2021

Avis est donné

- Aux entités inscrites au Registre des entités visées ;
- À la North American Electric Reliability Corporation, inc. (NERC) ;
- Au Northeast Power Coordinating Council, inc. (NPCC) ;
- Aux coordonnateurs de la fiabilité du NPCC ;
- À la Régie de l'énergie du Québec (la « Régie »).

Période de consultation : du 29 avril 2021 au 13 mai 2021.

Objectif de la consultation

Conformément au processus établi par la décision [D-2011-139](#) de la Régie, le Coordonnateur de la fiabilité du Québec (le « Coordonnateur ») sollicite les commentaires des entités visées et des parties prenantes sur les normes de fiabilité suivantes en vue de leur éventuelle adoption et retrait par la Régie :

Nouvelles versions de normes :

- IRO-002-7 – Coordination de la fiabilité – Surveillance et analyse
- TOP-001-4 – Opérations de transport

Normes à retirer :

- IRO-002-4 – Coordination de la fiabilité – Surveillance et analyse
- TOP-001-3 – Opérations de transport

Le Coordonnateur demande aux entités visées de se prononcer sur la pertinence et les impacts des normes de fiabilité à adopter et à retirer. À cet effet, veuillez utiliser le formulaire de commentaire disponible en ligne sur le site Web du Coordonnateur, à la page Consultation publique des entités (<http://www.hydroquebec.com/coordonnateur-fiabilite/consultation.html>). Veuillez prendre soin d'indiquer clairement sur quel norme et document (et sur quelle section de celui-ci) portent vos commentaires.

Vous pouvez également transmettre vos questions et commentaires par courriel à fiabilite@hydro.qc.ca.

Documents

- Sommaires des normes à adopter ou à retirer, y compris une évaluation préliminaire de la pertinence et de l'impact de chacune ;
- Normes et annexes QC proposées ;
- Normes et annexes en suivi de changement.